Politique

Une fois qu'un compte est fermé, la WSIB peut le rouvrir, c'est-à-dire le rétablir, dans certaines circonstances. Après son rétablissement, la WSIB assigne à l'employeur le même numéro de compte et le même numéro d'entreprise que ceux qui étaient attribués au compte qui a été fermé.

Lorsqu'un compte fermé est rouvert par la WSIB, l'employeur assume le dossier des accidents ainsi que le solde du compte qui en font partie. Si un compte est rétabli, la WSIB l'examine aux fins de la classification et de l'établissement des taux de prime.

But

La présente politique a pour but d'expliquer pourquoi un compte d'employeur fermé peut être rétabli et comment la WSIB traite ce compte une fois qu'il a été rétabli.

Directives

Raisons pour lesquelles un compte fermé peut être rétabli

Les raisons les plus courantes pour rétablir un compte sont les suivantes :

- la WSIB a fermé le compte par erreur en raison d'un malentendu, d'une erreur de traitement, etc.;
- la WSIB a fermé le compte parce qu'elle n'arrivait pas à localiser l'employeur à l'adresse figurant à son dossier, mais une autre adresse où le joindre est trouvée par la suite;
- le ou la propriétaire a cessé toutes ses activités commerciales ou a cessé d'employer du personnel et, par la suite, a recommencé à en embaucher;
- un(e) propriétaire demande une assurance facultative;
- un employeur non obligatoirement protégé demande une nouvelle période de protection;
- un(e) exploitant(e) indépendant(e) demande une nouvelle période d'assurance facultative.

L'entreprise reprend ses activités sous la même propriété

La WSIB rétablit un compte fermé si l'entreprise reprend ses activités sous la même propriété qu'auparavant, c'est-à-dire avec le ou la même propriétaire unique, la même société en nom collectif ou la même société à responsabilité limitée.

Établissement des taux de prime d'un compte rétabli

Lorsqu'un compte est rétabli, la WSIB l'examine aux fins de la classification et de l'établissement des taux de prime.

La WSIB peut également examiner tout compte d'employeur associé qui est lié au compte rétabli (voir la politique 14-01-06, *Employeurs associés*).

COPIE PRÉLIMINAIRE

Si tous les comptes de l'employeur sont fermés et qu'un ou plusieurs comptes sont rétablis dans les quatre années civiles complètes suivant l'année de fermeture, les résultats en matière d'indemnisation et les gains assurables applicables de l'employeur servent à l'établissement des taux de prime.

Les résultats antérieurs en matière d'indemnisation et les gains assurables antérieurs de l'employeur ne sont pas utilisés si un compte est fermé puis rétabli plus de quatre années civiles complètes après l'année de fermeture.

Montant impayé dans le compte

Lorsqu'un compte ayant un montant impayé est fermé, la WSIB transfère ce montant impayé dans un compte d'attente s'il est irrécouvrable. Lors du rétablissement du compte, la WSIB rétablit également tout solde impayé antérieur du compte qui aurait pu être transféré au compte d'attente.

Entrée en vigueur

La présente politique s'applique à toutes les décisions rendues le 1er janvier 2027 ou après cette date.

Historique du document

Le présent document remplace le document 14-02-14 daté du 9 avril 2021.

Le présent document a été publié antérieurement en tant que :
document 14-02-14 daté du 2 janvier 2020;
document 14-02-14 daté du 12 octobre 2004;
document 08-03-08 daté de juillet 1989.

Références

Dispositions législatives

Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail
Articles 12, 74 et 76
Paragraphe 75(1)

Approbation

Approuvée par le chef de l'exploitation, au nom du président et directeur général, le 27 octobre 2026.

COPIE PRÉLIMINAIRE